



INSCRIPTION DANS LES CRÈCHES À LA CCAVM

1

PRISE DE RENDEZ-VOUS INITIAL

À partir du 6ème mois de grossesse, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Guichet Unique de la CCAVM
03 86 46 54 73 / relais.petite.enfance@cc-avm.fr

2

RENCONTRE AVEC LA RESPONSABLE DU GUICHET UNIQUE

Constitution du dossier de pré-inscription

La date souhaitée d'accueil de l'enfant déterminera le mois de passage en commission d'attribution des places en crèches

3

COMMISSION MENSUELLE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

- Présentation des dossiers
- Attribution des places disponibles
- J+7 : Décision de la commission transmise à la famille par courrier

4

INFORMATION À LA FAMILLE

RÉPONSE POSITIVE DE LA COMMISSION

Dans les 15 jours suivants, la directrice de la structure qui accueillera votre enfant vous contactera

RÉPONSE NÉGATIVE DE LA COMMISSION

Vous bénéficiez de 15 jours pour renouveler et/ou réajuster votre demande auprès du Guichet Unique pour un prochain passage en commission

5

INSCRIPTION AVEC LA DIRECTRICE DE CRÈCHE

- Rencontre avec la directrice de crèche pour constituer le dossier administratif
- Préparation de la période d'adaptation de l'enfant